

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2021**

Le treize avril deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux, légalement convoqués, se sont réunis à huis clos, à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Éric LEFEBVRE, Maire.

**Vu la loi d'urgence 2020-290 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 2 modifiant le quorum des membres nécessaires pour une réunion de conseil municipal,**

**Vu l'ordonnance 2020-330 de continuité budgétaire,**

**Vu l'ordonnance 2020-391 visant la continuité de fonctionnement de service**

**Etaient présents :** Mr Lefebvre E (maire), Mrs et Mmes Deshayes N, Van Moorlegem D, Polin J, Marat S (adjoints au maire) Mrs Rambour N, Urbaniak M, Dupré B, Frison F, Henocque N, Mace J, Mmes Voisin I, Parmentier S, Nobécourt M, Bednarski ML, Loridant S, Dumont C,

**Etaient absents excusés :** Mme Villain A (pouvoir Mme Nobécourt M) M. COSTA C (pouvoir Mme Polin J)

**Secrétaire de séance :** Mme Parmentier S

*Convocation du 08-04-2021*

*Membres en exercice : 19*

*Membres présents : 17*

*Pouvoirs : 2*

*Membres votants : 17+2 pouvoirs*

La feuille d'émargement est signée par les présents.

### 1) Présentation du projet « bis pont BioGaz »

Mr le Maire expose que la société « SAS Bis Pont Biogaz » présente ce soir va présenter leur projet de construction d'une méthanisation qui va se situer « Sole de l'Épinette » au carrefour de Languevoisin-Voyennes-RD930 cette présentation se termine à 20h55

**la séance du conseil est donc ouverte à 21h00, il rappelle l'ordre du jour :**

2. Approbation du Compte rendu du conseil du 23/02/2021
3. Vente de terrains communaux : prix de vente des futurs terrains
4. Présentation du CMJ « Conseil Municipal Jeunes »
5. Voirie rue du monument
6. Transfert de l'excédent de fonctionnement du BP assainissement à la CCES
7. Vote du Compte de Gestion 2020
8. Vote du Compte administratif 2020
9. Affectation de résultat
10. Vote des taux d'imposition
11. Vote des subventions associatives
12. Indemnités des élus
13. Vote du budget 2021
14. Questions diverses

## **2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23-02- 2021**

Aucune remarque n'est faite le compte rendu est donc adopté à l'unanimité

## **3) VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du dernier conseil une demande de terrain à bâtir lui avait été faite au prix de 32.92 € le m<sup>2</sup> au lieu de 35 € et que le conseil avait approuvé à la majorité,

Aujourd'hui Il demande au conseil de statuer sur le prix au m<sup>2</sup> pour la vente des deux parcelles restantes cadastrées section E parcelle 706 superficie 517 m<sup>2</sup> et parcelle 710 superficie 566 m<sup>2</sup>.

Il propose entre 28 € et 33 € le m<sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

– Décide de fixer le prix à 32 € le m<sup>2</sup>

– Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente des deux terrains restants cadastrés Section E parcelle 706 pour une superficie de 517 m<sup>2</sup> et parcelle 710 pour une superficie de 566 m<sup>2</sup>

## **4) PRESENTATION DU CMJ « CONSEIL**

Intervention de jeunes élus du CMJ

Présentation du Conseil Municipal des Jeunes par 3 « ambassadeurs » volontaires parmi les élus du CMJ.

Les intervenants sont Constance, Noa et Hugo.

A tour de rôle les jeunes nous présentent :

- Les caractéristiques du CMJ mis en place
- Le fait que tous les enfants de la commune âgés de 11 à 17 ans ont été conviés par invitation individuelle. L'information a été relayée par les outils de communication de la commune.
- Le mode de nomination des jeunes élus (au nombre de 11) suite à la réunion du 4 Mars 2021, et pour une durée de 2 ans.
- Les sujets et thèmes sur lesquels le CMJ souhaite travailler (lieux de vie du village, environnement, fêtes communales, ...)
- Le procédé des rencontres régulières entre les représentants du CMJ (« ambassadeurs ») et le Conseil Municipal adulte.
- Les outils de communication choisis par les jeunes (Page Facebook : Cmj Hombleux ; Compte Instagram : cmj\_hombleux)

## **5) VOIRIE DE CANISY RUE DU MONUMENT**

Monsieur le Maire fait un petit rappel sur l'historique de ces travaux. Notre mandat a débuté le: 04/07/2020

Nous avons repris le dossier en cours avec Monsieur Duhamel de la société EVIA

- Le 17/07/2020 : Mail de présentation
- Le 24/08/2020 : Demande de rendez vous réponse automatique congés jusqu'au 01/09/2020
- Le 10/09/2020 : RDV avec M. Duhamel
- Le 30/09/2020 : Commission ouverture de plis
- Le 02/10/2020 : Nouvelle demande proposée
- Le 08/10/2020 : Dépôt en ligne Somme numérique
- Retour des entreprises attendu pour le 13/11/2020
- Le 02/12/2020 : Commission ouverture de plis

Personnes présentes à la commission:

Membres à voix délibérative

- Lefebvre Eric, Van Moorlegem Didier, Polin Justine, Deshayes Nicolas, Rambour Noam

Membres à voix consultative

- Monsieur Mathieu (Trésorier)
- Monsieur Duhamel Benoit (Société EVIA)

Lors de la première réunion d'ouverture des plis trois entreprises avaient répondu mais la commission avait estimé le montant des travaux trop élevé.

Un deuxième appel d'offre a donc été lancé

L'ouverture des plis a eu lieu le 02 décembre 2020 Personnes présentes à la commission:

### Membre à voix délibérative

-Lefebvre Eric, Voisin Isabelle, Polin Justine, Deshayes Nicolas, Rambour Noam, Marat Sandy

### Absent non excusé : Frison Fabrice

3 entreprises ont déposé un dossier de candidature :

Colas : Montant total HT : 170151,03 €

Degauchy : Montant total HT : 175201,50 €

Eurovia : Montant total HT : 221232,04 €

Ce que la commission d'ouverture de plis a décidé:

Nous avons 180 jours pour valider les travaux soit jusqu'au 12/05/2021 et choisir une entreprise.

Ces travaux sont difficilement envisageables sur budget 2021

Proposition d'une réunion publique pour les riverains de la rue du monument pour les prévenir que cette rue sera en sens unique car impossible de faire des trottoirs de chaque côté de la chaussée celle-ci étant trop étroite.

Dans ce dernier appel d'offre le mieux disant est l'entreprise Colas

Monsieur le Maire dit que la prochaine étape sera :

- De remercier les entreprises non retenues
- Prendre la délibération du conseil municipal pour la validation ou non des travaux
- Si validation prévenir Colas
- Inscription au budget
- Etudier le financement du projet
- Le début des travaux est prévu en juillet 2021 (suivant planning Colas)

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 02 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité**

D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public concernant les travaux de la Réfection de la rue du Monument annexe de Canisy pour un montant total HT de 170 151.03 € soit 204 181.24 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal au compte 2151.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Coût total du projet :	170 151.03 € HT soit 204 181.24 € TTC
Fonds de concours CCES (25 %) :	40 600.00 €
Fonds de relance Hauts de France(30 %) :	51 045.31 €
Fonds de subventions Agence de l'Eau (40%) :	9 571.00 €
<b>Montant restant à charge de la commune :</b>	<b>102 964.93 € dont 20 592.99 € de TVA</b>

## **6) TRANSFERT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT A LA CCES**

Monsieur le Maire donne explication de l'historique du transfert de la compétence assainissement à la CCES.

- Depuis le 01/01/2019 la CCES a repris la compétence de l'assainissement
- Les communes (au nombre de 13) devaient impérativement reverser les budgets investissements mais avaient la possibilité de « garder » le budget fonctionnement (pour finir de payer les factures à venir)
- La commune de Hombleux est sous convention SAUR pour l'achat de l'eau et est redevable de SUEZ pour la partie traitement des eaux usées. En fait nous sommes sous convention SAUR mais c'est la SUEZ qui facture nos rejets.
- L'achat d'eau est globalement le même chaque année avec environ 34 000 m3 assujettis pour 460 abonnés (ce qui équivaut à 75 m3 par foyer)
- Les volumes d'eaux rejetées (facturés par SUEZ) représentent une part très importante dans le coût de l'eau (environ 2,67€/ m3).
- Depuis 2014 les volumes d'eaux rejetés sont en constante augmentation avec ici ou là des entrées d'eaux claires sur le réseau.
- Nous sommes engagés avec ce système défavorable jusqu'en juin 2025 (convention signée par l'ancienne mandature)
- En 2019 la CCES a contracté un emprunt pour régulariser la situation, un montant de 225 000€ sur 5 annuités soit un montant de 45 000 € par an directement imputable à Hombleux
- A cela s'ajoute le montant des achats, soit 34 000 m3 soit 40 000 €.

- Et les rejets qui sont conséquents soit 88 347 € en 2020.
- Pour 2021 le prix de l'eau s'élève à 3,68 € du m3 pour la partie assainissement auquel il faut ajouter le prix de l'eau soit un total de 4,75 € du m3.

En accord avec la CCEs, nous nous sommes engagés à rendre les excédents de fonctionnement du budget assainissement *soit 40 160 € en 4 annuités*, L'excédent d'investissement versé en 2020 aurait dû être de 36 995.68 € hors la commune a versé 36 695.68 € la différence de 300 € doit être reversé cette année

- Cela a pour conséquence de rendre notre commune crédible vis à vis des autres communes et de permettre de demander *une solidarité entre communes*

De ce fait nous apportons 10 040 € cette année et la solidarité entre commune abonde de 34 000 € notre budget « eau », pour faire baisser notre prix de l'eau de 5,20 € → 4,75 € par m3 à 3,11 € par m3.

A ce sujet Monsieur le Maire demande à M. FRISON Fabrice de s'expliquer suite aux propos faux et malveillants diffusés sur sa page politique du réseau social Facebook concernant cette affaire.

Il lui pose la question : « Pourquoi avoir diffusée une information, du tarif de l'assainissement dont tu savais pour l'avoir voté qu'elle était fausse et l'avoir amplifiée? »

Réponse de Fabrice :

« Je n'ai pas rédigé l'article du Journal de Ham, j'ai diffusé et commenté, je n'ai pas à corriger dans ma publication. Je le dirais à l'oral si on me le demande. »

Monsieur le Maire lui répond : « Tu diffuses volontairement de fausses informations et tu te positionnes contre un tarif favorable à la commune, c'est pire que ce qu'on croyait »

Monsieur Fabrice FRISON rajoute : « Je fais partie d'un groupe, je suis l'avis du groupe. »

Une recherche d'entrée d'eau a été réalisée sur le réseau dont voici les résultats:

- Une entrée d'eau claire a été bouchée entre Hombleux et Eppeville à la demande de Ch. Avy
- Un rejet massif d'eau claire persiste sur notre réseau à hauteur de 20 000 m3 annuel depuis 2017
- Des recherches sont en cours pour trouver les rejets massifs.
- La CCEs envisage de casser la convention qui nous est défavorable (juin 2025)
- Nous allons demander le concours de l'agence de l'eau pour trouver les rejets
- Nous porterons plainte pour que notre préjudice soit reconnu et compensé (environ 326000 € fin 2020)

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de versé l'excédent de fonctionnement à hauteur de 40 160 € sur quatre année soit 10 040 € par an.
- de reversé la différence de l'excédent d'investissement à hauteur de 300 €.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **7) VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de présenter les documents budgétaires par chapitre, le conseil accepte à la majorité. (Pour : 14 voix + 2 pouvoirs, Contre : 0 voix, Abstention : 3 voix) :

Monsieur Hénocque, absent lors de la commission de finance pour des raisons sanitaires, signale qu'il aurait été souhaitable de recevoir un compte rendu de cette réunion.

Monsieur Deshayes répond que ce n'est pas une obligation de faire un compte rendu de commission et que les conditions sanitaires de ce jour n'avaient pas changées depuis le jeudi 08 avril dernier.

Après présentation, par Monsieur le Maire, du compte de gestion 2020 du budget communal de la commune de HOMBLEUX, dressé par Monsieur le Receveur Municipal, le résultat de clôture 2020 s'élève à 159 139.50 € et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2020.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE :**

**Pour : 12 voix + 2 pouvoirs**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 5 voix**

\* **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget communal de la commune de HOMBLEUX**

**8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Mme Marat Sandy, 1<sup>ère</sup> adjointe du Maire, le Conseil Municipal examine le compte

	SOLDE D'EXECUTION N-1 (a)	PART AFFECTEE INVESTIS.	DEPENSES (b)	RECETTES (c)	RESULTAT (b-c) + a
INVESTISSEMENT	-115 726.32 €		159 429.48 €	352 385.60 €	77 229.80 €
FONCTIONNEMENT	288 947.85 €	210 048.32 €	661 158.70 €	664 168.87 €	81 909.70 €
TOTAL	173 221.53 €	210 048.32 €	820 588.18 €	1 016 554.47 €	159 139.50 €

administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Hors de la présence de M. Éric Lefebvre, Maire de Hombleux, le conseil municipal :

**Pour : 11 voix + 2 pouvoirs**

**Contre : 1 voix**

**Abstention : 4 voix**

Approuve le compte administratif 2020 du budget communal de la commune de Hombleux

**9) AFFECTATION RESULTAT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 81 909.70 €

- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Pour : 12 voix + 2 pouvoirs Contre : 0 voix Abstention : 5 voix**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
A – Résultat de l'exercice	3 010.17 €
B – Résultats antérieurs reportés	78 899.53 €
Résultat à affecter	81 909.70 €
C=A+B (hors restes à réaliser)	
D – Solde d'exécution d'investissement	
D – déficit	0.00 €
R – Excédent	192 956.12 €
E – Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Report N-1 : D-001 : R-001	115 726.32 €
F- BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €
AFFECTATION = C	81 909.70 €
G - Affectation en réserve R – 1068 en investissement	0.00 €
-Affectation complémentaire en réserve	0,00 €
H- Report en fonctionnement R002	81 909.70 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

## **10) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur explique que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties 2020 du département (25.54%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 36.94 % (soit le taux communal de 2020 : 11.40 % + le taux départemental de 2020 : 25.54 %).

Monsieur le Maire propose, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB soit 36.94 % et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Foncier bâti : 36.94 %
- Foncier non bâti : 30.25 %
- CFE : 12.06 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

**Pour : 12 voix + 2 pouvoirs**

**Contre : 1 voix**

**Abstention : 4 voix**

- de fixer pour l'année 2021 les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.25 %
Taxe CFE	12.06 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M.14 de :**288 131 €**

## **11) SUBVENTIONS ASSOCIATIVES**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Budget 2021 la somme de 11 000 € au compte 65748, ce montant alloué aux associations est le même qu'en 2019.

Les subventions seront versées sur demandes et instruites au fur et à mesure de l'année. Un dossier de demande de subvention est à retirer en mairie.

Cette année une subvention a été allouée à l'ADMR pour un montant de 300 € (200 € au titre de 2021 et 100 € à titre exceptionnel)

## **12) INDEMNITE DES ELUS**

Monsieur le Maire présente l'état annuel 2020 des indemnités des élus

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal (Brut)			Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire (Brut)		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour)	Avantages en nature (véhicule, logement)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour)	Avantages en nature (véhicule, logement)
LEFEBVRE Éric	11 935.51 €			1 392.38 €		
MARAT Sandy	4 314.58 €					
DESHAYES Nicolas	4 314.58 €					
POLIN Justine	4 314.58 €			3 824.45 €		
VAN MOORLEGHEM Didier	4 314.58 €					
RAMBOUR Noam	1 535.47 €					

### **13) VOTE DU BUDGET 2021**

Monsieur le maire expose que suite à la réunion de la commission de finance qui a eu lieu le 08 avril dernier les membres présents du conseil municipal ont décidé d'équilibrer le Budget 2021 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Recettes et dépenses : 861 176 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Recettes et dépenses : 330 200 €

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE**

**Pour : 12 voix + 2 pouvoirs**

**Contre : 4 voix**

**Abstention : 1 voix**

**Le Vote des propositions nouvelles du Budget Communal pour l'exercice 2021.**

Mme Polin fait remarquer que malgré un budget extrêmement favorable au hameau de Canisy, l'opposition est contre. « Dans ce cas, faut-il s'abstenir de la réfection de la voirie »

M. Frison et Mme Dumont expriment qu'ils s'abstiennent peut-être à cause d'une autre ligne, celle des indemnités des élus car l'augmentation est de plus de 10 000 €.

Mme Marat fait remarquer que les indemnités de 2020 ont été votées en début de mandat soit début juillet et que le budget 2021 est présenté pour l'année complète, d'où cette augmentation.

### **13) QUESTIONS DIVERSES**

#### **Question de M. Dupré B**

Pourra-t-on avoir des fleurs sur Grécourt cette année

#### ***Réponse de Monsieur le Maire :***

Pas de soucis mais le personnel ne peut pas toujours se déplacer pour l'arrosage. Benoît, Nicolas et Didier sont prêts à arroser eux-mêmes

#### **Question de M. Hénocque N**

Peut-on avoir une poubelle à l'arrêt de bus, Mme Loridant demande la même chose pour l'arrêt de la ferme du calvaire

#### ***Réponse de Monsieur le Maire :***

Oui nous allons en commander.

M. Rambour N signale qu'il doit y en avoir à l'atelier mais il faut les réparer

#### **Question de M. Van Moorleghem D**

Que fait-on pour la cérémonie du 08 mai

#### ***Réponse de Monsieur le Maire :***

Nous devons attendre les directives de la préfecture pour la cérémonie mais des potées de fleurs seront déposées même sans cérémonie

#### **Question de M. Hénocque N**

Quand est-il de l'entretien des fossés suite aux inondations de Grécourt

#### ***Réponse de Mme Polin J :***

Un avis a été demandé à l'AMEVA sur l'état des fossés, cela reviendra par le biais du Schéma directeur des eaux pluviales. Elle signale également qu'une demande de buse a été faite à la commune de Douilly (gratuitement) pour remplacer la buse qui a été bouchée par du béton.

#### **Questions de M. Frison F, Dumont C, Loridant S, Hénocque N**

**1) Excellent travail des employés communaux pour les rebouchages des trous sur l'ensemble de la commune, en espérant que cela tienne...Ne pas oublier la Grande Rue jusqu'au coin Ferme Van Heeswyck et rue des Hardines à Canisy, ni Rue de l'Eglise à Grécourt.**

**Réponse de Monsieur le Maire**

On a parait aux réparations les plus urgentes. Je vous demande de faire remonter en mairie quand il y a des trous à reboucher sans attendre qu'il y ait un conseil municipal pour le signaler.

**2) Serait-il envisageable de prévoir un petit rafraîchissement du Monument aux Morts à Canisy (peinture et une barre métallique à remettre sur le côté à sceller) ?**

**Réponse de Monsieur le Maire**

Oui nous allons voir avec Noam pour la planification

**3) Cimetière Hombleux : un lavage / nettoyage des plaques de béton extérieures serait le bienvenu.**

**Réponse de Monsieur le Maire**

Il est très compliqué de nettoyer des plaques côté champ. J'ai pensé que l'on pourrait envisager de faire un chemin autour du cimetière, mais nous étudierons cela plus tard

**4) Qu'en est-il des pneus ou roues des véhicules des administrés qui vous ont contacté suite à des réparations nécessaires ?Quid du dossier de Mme Nobré transféré à la Communauté de Communes en charge de l'assainissement ?**

**Réponse de Monsieur le Maire**

Les trous de la rue du monument sont signalés par des pancartes, nous nous sommes rapproché de notre assurance et leur réponse est catégorique nous n'avons pas à remplir de constat. Les personnes victimes de ces incidents doivent en faire une déclaration auprès de leur assurance ensuite charge à elle de se rapprocher de la nôtre.

Concernant le dossier de Mme Nobré il a été ajourné par nos assurances, le service de l'assainissement de la CCES a toujours le dossier à l'étude

**5) Haie de thuyas à Grécourt derrière le cimetière qui empiète actuellement sur la propriété privée : quand est prévu son entretien ?**

**Réponse de Monsieur le Maire**

L'équipe ADI 80 avait commencé mais elle a été arrêtée par Mme Hénocque. Je propose de faire enlever cette haie et d'en replanter une autre.

**6) Haie rue du Monument à Canisy : le propriétaire n'a toujours pas taillé la haie qui déborde sur le trottoir, d'où difficulté de circuler sur le trottoir.**

**Réponse de Monsieur le Maire**

Nous avons envoyé un courrier aux propriétaires qui sont situés dans le bas de la France, nous n'avons reçu aucune réponse, d'après certaines sources le fils de M. Ternus (décédé) héritier serait également décédé.

Si rien ne se fait nous feront intervenir une entreprise

**Qu'en est-il également du trottoir encombré Grande Rue face à l'arrêt de bus : les parents qui emmènent leurs enfants à l'école demandent quand ils pourront éviter de marcher sur la route dans le virage, ce qui est dangereux et dure depuis le mois d'octobre?**

**Réponse de Monsieur le Maire**

Les personnes sont en travaux, ils refont entièrement la clôture, dès la fin des travaux ils remettront le trottoir en état.

Madame POLIN fait remarquer que les photos nominatives circulant sur les réseaux sociaux et partagées par le groupe d'opposition de son domicile, s'accompagnent de commentaires désobligeants. Bien que Monsieur FRISON dise n'avoir rien de personnel à l'encontre de Madame POLIN, lors du début de travaux, il avait déjà dû répondre à cette même pratique lors de la fuite d'eau.

Monsieur le maire rajoute que de tels comportements nuisent à la sérénité du conseil municipal, et se situent de manière quasi systématique dans un registre diffamant, voir calomnieux. Il demande à Monsieur FRISON de faire cesser ces dires.

7) A la Communauté de Communes, la majorité a voté en faveur de l'augmentation du tarif de l'assainissement, dont Mr le Maire et son adjointe... les administrés tiennent à vous remercier...! Qu'en est-il pour Grécourt, la ferme du Calvaire et la Gare qui ne sont pas raccordés? Vont-ils aussi subir ces augmentations ?

***Réponse de Monsieur le Maire***

Je ne reviendrai pas sur le sujet, nous en avons débattu au point 6 de l'ordre du jour.  
Les personnes qui sont en SPANC ne subiront pas cette augmentation

**Information de Mme Bednarski ML**

Mme Bednarski signale que des pierres de l'église côté rue des forges sont fortement abimées et risquent d'être dangereuses.

Elle signale également que des personnes de la rue des forges se plaignent que des petites motos n'arrêtent pas de faire des allées et venues devant leur maison

**Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h10.**